

CONCOURS NORMALIEN ÉTUDIANT LETTRES

RAPPORT DE LA COMMISSION D'HISTOIRE

SESSION 2024

Statistiques

Après une forte hausse l'an passé, le nombre des candidatures était cette année en net recul, avec 48 dossiers complets et validés contre 79 en 2023, dont :

- 26 femmes et 22 hommes ;
- 26 élèves de classes préparatoires littéraires, 15 étudiant.e.s des universités (parmi lesquels 6 ancien.ne.s élèves de classes préparatoires), 5 élèves de grandes écoles et 2 étudiant.e.s du Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) de Paris Sciences et Lettres (PSL) ;
- 28 candidat.e.s étudiant en Île-de-France, 19 en province et 1 à l'étranger ;
- 15 boursiers ou boursières et 33 non bénéficiaires de bourses ;
- 2 candidat.e.s présentant des projets de recherche en histoire ancienne, 6 en histoire médiévale, 7 en histoire moderne, 32 en histoire contemporaine et 1 sur une aire extra-européenne échappant à cette périodisation.

Cette année encore, la commission déplore le faible nombre de candidat.e.s issu.e.s des universités, à l'intention de qui le concours normalien étudiant a été créé, ainsi que de candidat.e.s venant de province.

De même, si la commission respecte les choix de période des candidat.e.s, elle encourage vivement celles et ceux qui désirent consacrer leurs recherches à des périodes antérieures à l'époque contemporaine à se présenter au concours : ils/elles trouveront à l'ENS un encadrement particulièrement propice à la réalisation de leurs projets.

6 candidat.e.s ont été admis.es en histoire à l'issue du concours, comme l'année dernière, dont :

- 3 femmes et 3 hommes ;
- 2 élèves de classe préparatoire littéraire, 1 étudiant en université (non issu d'une classe préparatoire), 2 élèves des grandes écoles et 1 étudiante du CPES PSL ;
- 3 candidat.e.s étudiant en Île-de-France (dont 1 ancienne élève de classe préparatoire de province) et 3 en province ;
- 1 boursière ;
- 1 candidat présentant un projet de recherche en histoire médiévale, 2 en histoire moderne et 3 en histoire contemporaine.

Admissibilité

La commission rappelle les critères qui président à la sélection des dossiers :

- Le premier est la **qualité du projet de recherche** envisagé pour le Master, qui pourra le cas échéant être repensé par la suite, mais permet de mesurer la capacité du candidat à proposer une thématique de recherche originale, à en présenter les principaux enjeux et à fournir une première orientation bibliographique ainsi qu'un premier aperçu des sources qui rendent possibles le traitement d'un tel sujet. L'absence ou l'inconsistance du projet est rédhitoire. Le caractère original des recherches proposées étant un élément déterminant de la sélection, il importe d'éviter de s'inspirer de manière trop directe des cours et des lectures liés aux programmes de concours, qui renvoient en général à des recherches déjà effectuées. On peut en revanche s'appuyer avec profit sur des lectures suggérées par ces programmes pour identifier des fonds

documentaires ou des thématiques signalés comme encore trop peu étudiés. Pour les candidat.e.s en provenance du CPES, s'il est normal qu'ils s'appuient sur leur mémoire de recherche en cours, il est important qu'ils esquissent des perspectives d'élargissement et d'évolution de leur sujet.

Parmi les candidat.e.s présentant un projet de recherche en **histoire moderne ou contemporaine**, **priorité** sera désormais accordée à **ceux qui s'inscrivent dans une perspective transnationale et postulent** parallèlement au **Master d'Histoire transnationale**. La commission rappelle une fois encore, à ce propos, que **le concours normalien étudiant et le recrutement au Master d'Histoire transnationale sont deux procédures distinctes** : la candidature au CNÉL Histoire ne vaut pas candidature au MHT, et inversement. Il serait vain, par ailleurs, de chercher à présenter comme « transnational » un projet qui ne le serait pas : une telle tentative ne résisterait pas à l'audition.

Parmi les candidat.e.s présentant un projet de recherche en **histoire ancienne ou médiévale**, l'éventuelle **dimension transnationale de celui-ci** ne confère **aucune priorité**.

- Un deuxième ensemble de critères porte sur les **résultats** en classe préparatoire ou à l'université, avec une attention spécifique aux notes en histoire. Les résultats aux concours d'entrée des grandes écoles, lorsque les candidats s'y sont déjà présentés, sont également pris en compte. Il est rappelé que l'absence des relevés de notes dans le dossier de candidature (à l'exception du trimestre ou du semestre en cours au moment du dépôt des dossiers) est réhabilitaire.

- Un troisième ensemble de critères consiste à évaluer **ce que l'ENS-PSL pourra spécifiquement apporter au candidat ou à la candidate** pour la mise en œuvre de sa recherche et de son projet professionnel. La lettre de motivation doit permettre d'apporter, avant même l'oral, des éléments de réponse à cette question. C'est au sein de ce troisième ensemble que l'attribution d'une bourse sur critères sociaux peut être prise en compte pour départager des candidats.

L'équilibre entre ces trois ensembles est déterminant : les candidatures qui se détachent dans chacun d'eux optimisent leurs chances d'admissibilité.

Admission

Épreuve écrite

Le sujet donné à l'écrit invite les candidats à réfléchir sur les différentes dimensions de l'activité de recherche en histoire, à partir de la citation d'un historien ou d'une historienne souvent accompagnée par une question et des instructions. Il convient, en bonne méthode, de réfléchir d'abord aux termes du sujet, puis de construire un développement argumenté répondant aux enjeux identifiés en suivant une problématique élaborée à partir de la citation et de la question ou des instructions qui l'accompagnent. La rédaction doit suivre les règles formelles de composition : l'introduction doit s'achever sur l'annonce du plan et le développement s'ordonner en plusieurs parties clairement identifiables, sans aller jusqu'à leur donner des titres. Lorsque l'intitulé du sujet comprend une question (ce qui n'était pas le cas cette année), la conclusion doit y répondre. Beaucoup de candidat.e.s ont choisi de présenter classiquement, dans l'introduction, leur problématique sous forme interrogative : là encore, on attend de la conclusion qu'elle réponde à la question qu'ils/elles ont posée.

Les candidat.e.s doivent démontrer leur capacité à développer une réflexion personnelle autonome, sans craindre de discuter ou même contredire les affirmations de l'auteur pourvu qu'ils/elles s'appuient sur des arguments construits et des exemples concrets. Cette réflexion doit être étayée, comme les instructions du sujet y invitent les candidat.e.s, par des exemples

empruntés à leurs connaissances historiographiques et à leurs propres lectures historiques. Ces emprunts doivent toutefois être choisis et utilisés avec pertinence au service de la démonstration, et non pas plaqués artificiellement sur elle. Cela est particulièrement vrai des développements historiographiques qui ne doivent pas être la plate restitution d'un cours ou d'un manuel, comme l'ont souligné plusieurs fois les rapports des années précédentes. Cela est tout aussi vrai des exemples historiques : les candidats doivent démontrer non seulement leur connaissance de travaux d'historiens, mais la maîtrise qu'ils ont de leurs lectures et leur capacité à en tirer les éléments utiles au traitement du sujet. Par ailleurs, s'il est permis de citer ponctuellement des travaux anciens qui ont fait date, la connaissance d'ouvrages récents, et de l'histoire telle qu'elle s'écrit aujourd'hui, doit être privilégiée.

La forme ne doit pas davantage être négligée. La lisibilité de la copie est une exigence élémentaire : le correcteur n'a pas à deviner ce que le/la candidat.e a voulu écrire, et le jury ne saurait trop recommander aux étudiant.e.s de ne pas abandonner totalement la prise de notes manuscrite au profit de l'ordinateur, mais d'entretenir leur aptitude à écrire à la main vite et lisiblement. La copie n'est pas une note de cours ni un brouillon, et les mots doivent y être entièrement rédigés sans abréviation. Enfin, il est indispensable de garder du temps pour une relecture finale qui permette de corriger les maladroites d'expression, coquilles, oublis de mots et autres fautes d'orthographe, d'accord et de conjugaison.

Épreuve orale

Au cours de leur audition, les candidat.e.s doivent présenter leur projet de recherche sous une forme adaptée à une prestation orale, et non pas se contenter de réciter ce qu'ils/elles ont déjà exposé par écrit dans leur dossier. Ils/Elles sont libres de s'appuyer ou non sur des notes. Ils/Elles doivent également s'attendre à être interrogé.e.s sur la bibliographie dont ils/elles ont accompagné leur projet, qui est censée être maîtrisée. Les meilleures prestations sont le fait des candidat.e.s capables de convaincre la commission de la faisabilité de leur projet de recherche, en montrant à la fois qu'ils/elles ont conscience de la documentation mobilisable (sans nécessairement descendre dans le détail des fonds d'archives), de ses limites et de ses difficultés, et qu'ils/elles ont acquis, ou prévoient de compléter, les compétences nécessaires à son exploitation. Enfin, les candidat.e.s doivent s'interroger sur ce qu'ils/elles attendent de leur cursus à l'ENS-PSL, et sur la manière dont ils/elles l'articulent à leurs projets professionnels à moyen terme.

Hélène Blais, Sylvia Estienne, Jean-François Lassalmonie et Stéphane Van Damme

